

# COMPTE RENDU DE LA REUNION du 16 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 16 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, TRAMIER Claire, CHAPOUX Catherine, CROSSAIS Magali, MOINAUD Hervé, PERONO Patrice, , SEGRÉTAINE Calésia

**Etaient absents excusés :** ARDEOIS Jean-François (procuration CROSSAIS Magali), LORINQUER Christian

Madame GAUTIER Maryline et SEGRÉTAINE Calésia ont été élues secrétaires de séance et en ont acceptés les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2019.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

<b>DM - Budget général 2020 de la commune</b>
---

Il convient d'effectuer comme suit, des ajustements de crédits pour les écritures comptables liées à la vente du Trou bleu :

**Fonctionnement**

- **Dépenses** : compte 675 – chap 042 : 9 197,24€  
compte 6761 – chap 042 : 2 661,36€
- **Recettes** : compte 775 – chap 77 : 11 858€

**Investissement**

- **Recettes** : compte 192 – chap 040 : 2 661.36€  
Compte 2135 – chap 040 : 9 197,24€

**>>> La DM du 21/05/2019 a déjà ouvert les crédits nécessaires au compte 024 – chap 02 (prdts de cessation d'immobilisation) : 11 858**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la DM n° 6 – Budget Principal (vente du Trou bleu)

## **Demande de subvention**

Dans le cadre de l'organisation d'une journée concert le 04 juillet 2020, en partenariat avec les associations de la commune, l'association Huntington demande une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros et souhaite que le bénéfice de cette journée « concert » soit donné à l'association Huntington.

## **Devis de sonorisation de la salle du conseil**

Dans un besoin d'insonoriser la salle du conseil, 3 devis ont été déposés : Green Design pour 8 227 € TTC, Langlois-Sobretti pour 16 800 € TTC, et MMB Acoustique pour 11 580 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal, décide à la majorité (1 abstention et 1 contre) de retenir la Société MMB Acoustique pour la somme de 11 580 € et de ne pas mettre les panneaux plafonniers sur les côtés de la salle.

## **Convention avec la boulangerie de Prinquiau**

Un distributeur de baguette a été installé sur le parking du Calvaire. Celui-ci est approvisionné par le boulanger de Prinquiau. Il convient, dès lors, de faire une convention avec celui-ci.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public pour l'exploitation d'un distributeur de pain.

## **Convention avec le conservatoire du Littoral**

Dans le cadre de la vente des carrières du Trou Bleu au conservatoire du Littoral et pour acter le partenariat entre le conservatoire du Littoral, la commune de Lavau-sur-Loire, le Département de la Loire-Atlantique et la Communauté de communes Estuaire et Sillon, il convient de conventionner sur le sujet.

M. MOINAUD Hervé remarque que l'entretien des Espaces Verts n'est pas bien précisé et qu'il ne faut pas que ces travaux soient imposés à la commune, cela a été précisé et écrit lors de la vente.

M. TRAMIER indique que les gros entretiens seront faits par le Département, qu'un plan de gestion sera fait pour définir précisément l'implication de chaque gestionnaire, et que les élus veilleront à ce que soit respectée la volonté de la commune.

Le conseil municipal, valide à la majorité (3 abstentions) la convention de gestion.

## **Réfection de la rue du Port**

La rue du Port n'a pas été incluse dans les travaux d'aménagement du bourg terminés, or celle-ci a besoin d'être remise en état.

Dans la continuité des travaux du bourg, le conseil valide à l'unanimité le devis de l'entreprise LANDAIS pour un montant de 33 572.60 € HT.

## **Questions diverses**

- Le coffret électrique situé sur le Port est inutilisable, or celui-ci est nécessaire pour les manifestations Lavausiennes. Après discussion, le Conseil municipal propose de continuer l'étude en s'orientant vers un système similaire à ce qui a été posé au terrain de sport.
- Le poteau de téléphone cassé route de Launay a été signalé deux fois à Orange (mi-novembre/fin décembre) mais il n'est toujours pas réparé. Un nouveau signalement va être fait.
- Il est demandé de remblayer devant les conteneurs à la Salle.

Fin à 23h15.